

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 690**4 mai 2002****SOMMAIRE**

Alloga S.A., Luxembourg	33111	Losty S.A., Luxembourg	33082
Alloga S.A., Luxembourg	33114	Losty S.A., Luxembourg	33083
Armurerie Freylinger & Cie, S.à r.l., Dudelange ...	33086	Losty S.A., Luxembourg	33083
Bricks International Holding S.A., Luxembourg ...	33079	Maphra International Holding S.A., Luxembourg ...	33082
Chimenti, S.à r.l., Luxembourg	33085	Marie International S.A., Luxembourg	33074
Cinven Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	33103	Marni International S.A., Luxembourg	33114
Coiffure Casting, S.à r.l., Luxembourg	33085	Marni International S.A., Luxembourg	33116
Commex International S.A., Luxembourg	33086	MC Constructions, S.à r.l., Rollingen	33084
Comtel, S.à r.l., Howald	33077	Medicon S.A.	33082
Diammo S.A., Luxembourg	33079	Menuiserie Guy Morheng, S.à r.l., Ehlerange	33084
Entreprise de Constructions de Voiries et Pavages d'Art Delli Zotti S.A., Bettembourg	33084	Pampalino S.A., Luxembourg	33080
Entreprises Nic Lehnen, S.à r.l., Foetz	33087	Pampalino S.A., Luxembourg	33080
Europex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33077	Pampalino S.A., Luxembourg	33081
Eximport S.A., Esch-sur-Alzette	33085	ProMi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	33120
Falcon Investment Holding S.A.	33081	ProMi Holding, S.à r.l., Luxembourg	33120
Falcon Investment Holding S.A.	33081	Saekacoatings S.A., Strassen	33078
Falcon Investment Holding S.A.	33081	Saekacoatings S.A., Strassen	33078
Falcon Investment Holding S.A.	33081	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	33086
Finlobo S.A.H., Luxembourg	33084	Schura S.A., Luxembourg	33085
Focha Investments S.A., Strassen	33074	Sécurité Concept & Equipment S.A., Luxem- bourg	33086
Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	33097	Siven Holding S.A., Luxembourg	33107
Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	33103	Siven Holding S.A., Luxembourg	33108
Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33092	Starlife S.A., Luxembourg	33117
Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33097	Starlife S.A., Luxembourg	33120
Gaufria International S.A., Luxembourg	33085	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33075
Gaufria International S.A., Luxembourg	33085	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33075
Gillet Jean-Claude, S.à r.l., Luxembourg	33086	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33076
HHB Immo S.A., Wasserbillig	33108	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33076
I.F. Executives (I.F.E.), S.à r.l., Luxembourg	33087	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33076
IGC, International Group Company S.A., Luxem- bourg	33083	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33076
Institut Martine Galiano, S.à r.l., Luxembourg ...	33084	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33076
International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding, S.à r.l., Luxembourg	33087	Südwest Verwaltungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	33077
International Flavors & Fragrances (Luxembourg) Holding, S.à r.l., Luxembourg	33091	Tradition Eurobond S.A., Luxembourg	33083
International Master Holding S.A., Strassen	33078	Tradition Eurobond S.A., Luxembourg	33087
International Master Holding S.A., Strassen	33078	Verdi S.A.H., Strassen	33079
International Share Holding S.A., Luxembourg ...	33091	Verdi S.A.H., Strassen	33080
Kidder Investments S.A., Luxembourg	33116	Vitalux S.A., Capellen	33079
Kidder Investments S.A., Luxembourg	33117		

MARIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.603.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 25 juin 2001, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Transférer le siège social de la société du L-1219 Luxembourg, 23 rue de Beaumont au L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny;
2. Accepter la démission de Madame Françoise Marie de ses fonctions de gérante et ce avec effet immédiat;
3. De nommer en remplacement Monsieur Noël Marie, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature;
4. Donner décharge à la gérante démissionnaire;
5. L'Assemblée prend acte de la cession des 125 parts sociales que Monsieur Branislav Rankovic détenait à Monsieur Noël Marie.

Pour inscription-modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08734/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FOCHA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.747.

—
L'an deux mille deux le 23 janvier 2002, à 10.00 heures à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme FOCHA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Strassen,

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Meisch, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur François Pletschette, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lysiane Schumacker demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Composition de l'assemblée

I. Sont présents ou représentés les actionnaires dont les nom, prénom, profession et domicile ou les raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau.

II. Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant l'ensemble des actions sont présents ou représentés à la présente assemblée.

III. Il s'ensuit que la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Acceptation des démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- 2) Nomination des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes;
- 3) Nomination d'un administrateur-délégué;
- 4) Divers.

II. Il existe actuellement 310 (trois cent dix) actions. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs PENDRA, S.à r.l., Gustaaf Saeys et Joseph Zogheib.

Deuxième résolution

Sont nommés avec effet immédiat administrateurs de la société en remplacement des trois administrateurs démissionnaires:

1. Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36 rue Emile Mayrisch,
2. Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant à professionnellement L-4240 Esch-sur-Alzette, 36 rue Emile Mayrisch,
3. Monsieur Jean-Philippe Hendriks, médecin, demeurant à L-5217 Sandweiler, 15 rue Duchscher.

Les nouveaux administrateurs sont nommés pour une durée de 6 (six) années. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2007.

Est nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

La société à responsabilité limitée WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, en abrégé W.M.A., S.à r.l., établie à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur,

Le nouveau commissaire aux comptes est nommé pour une durée de 6 (six) années. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2007.

Troisième résolution:

Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36 rue Emile Mayrisch, est nommé avec effet immédiat administrateur-délégué de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2007.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé, date et lieu qu'en tête des présentes.

N. Meisch / F. Pletschette / L. Schumacker

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2002, vol. 322, fol. 54, case 4/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(08737/597/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.738.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration
en date du 11 janvier 2000 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- que le capital social de la société est converti au 1^{er} février 2000 en euros et augmenté par incorporation de réserves à un montant total de EUR 2.557.000,- divisé en 2.557.000 actions sans valeur nominale.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08709/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.738.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 10 janvier 2000 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner pouvoir au conseil d'administration de la société afin de convertir le capital social de la société en euro et de le porter, par incorporation de réserves, à un montant de EUR 2.557.000,- divisé en 2.557.000 actions sans valeur nominale;

- l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à modifier les articles 5 et 20(2) des statuts coordonnées en conséquence.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08710/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.738.

—
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration
en date du 31 juillet 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de nommer Monsieur Andreas Zimmer en tant que membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08711/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.738.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 1^{er} août 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Andreas Zimmer en tant que membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08712/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.738.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 30 janvier 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Hans Strudel en tant que président du conseil d'administration;

- l'assemblée a décidé de nommer Armin Brendle en tant que membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08713/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.738.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 9 novembre 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- l'assemblée a décidé de la distribution du bénéfice;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;
- l'assemblée a décidé de révoquer les administrateurs suivants:
 - Hans Dietmar Sauer;
 - Reinhold Schreiner;
 - Thomas Fischer;
 - Dr. Karl Heidenreich;
 - Dr. Siegfried Jaschinski;
 - Rolf Limbach;
 - Joachim Schielke;
 - Prof. Dr. Hans Waschkowski;
 - Gerd Wolff;
 - Hermann Zondler;
- l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Henning Engmann et Hans Strudel en tant que nouveaux administrateurs, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;
- l'assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour la révision des comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Pour SÜDWEST VERWALTUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08714/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EUROPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.690.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2002, vol. 322, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPEX, S.à r.l.

Signature

(08738/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COMTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1137 Howald, 3, rue Neil Armstrong.
R. C. Luxembourg B 73.098.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée tenue le 2 janvier 2002 que Monsieur Jean-Michel Crauwels a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Eric Dernenen, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

COMTEL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08798/593/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INTERNATIONAL MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 33.200.

Les statuts coordonnés au 3 avril 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08741/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INTERNATIONAL MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 33.200.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2001

Avec effet au début du prochain exercice social:

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euro est acceptée;
- il est décidé de supprimer la mention de valeur nominale des actions émises;
- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée:
«Le capital social souscrit est de EUR 123.946,76 (cent vingt trois mille neuf cent quarante six euro et soixante seize cents) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Strassen, le 3 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08745/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SAEKACOATINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.649.

Les statuts coordonnés au 4 avril 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature

(08742/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SAEKACOATINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.649.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2001

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Avec effet au début du prochain exercice social:

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Deutsche Mark en Euro est acceptée;
- il est décidé de supprimer la mention de valeur nominale des actions émises;
- il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 3.741,63 pour le porter de son montant actuel de EUR 102.258,37 à EUR 106.000,- par incorporation de réserves;
- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée:
«Le capital souscrit est fixé à EUR 106.000,- (cent six mille Euro) représenté par 400 (quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Strassen, le 4 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08746/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

BRICKS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.422.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

1. La liquidation de la société BRICKS INTERNATIONAL HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateurs et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

G.E.F. GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l.

Le liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08739/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VERDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.262.

Les statuts coordonnés au 10 avril 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08740/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VITALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 77, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.610.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08743/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

DIAMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.709.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 décembre 2001

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'assemblée générale en date du 14 août 2000 et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide:

1. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.
2. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions.
3. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six, virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08751/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

VERDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.262.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2001

Avec effet au prochain exercice social:

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euro est acceptée;
- il est décidé de supprimer la mention de valeur nominale des actions émises;
- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 446.208,34 (quatre cent quarante-six mille deux cent huit euro et trente-quatre cents) représenté par 18.000 (dix huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Strassen, le 10 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08744/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

PAMPALINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1999 et au 31 mars 2000.

- L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Claude-Emmanuelle Cottier-Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2550 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08747/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

PAMPALINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.983.

Le bilan de la société au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(08756/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

PAMPALINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.983.

—
Le bilan de la société au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(08757/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALCON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.773.

—
M^e Joé Lemmer informe la société de son intention de dénoncer le siège social de la société, actuellement établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Cette décision prend effet en date du 22 janvier 2002.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

M^e J. Lemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08758/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALCON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.773.

—
M^e Joé Lemmer démissionne pour des raisons personnelles avec effet à la date de la présente du mandat d'administrateur de la société FALCON INVESTMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

J. Lemmer
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08759/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALCON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.773.

—
M. Francisco Guerra démissionne pour des raisons personnelles avec effet à la date de la présente du mandat d'administrateur de la société FALCON INVESTMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

F. Guerra
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08760/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FALCON INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.773.

—
Mr. Romain Lutgen démissionne pour des raisons personnelles avec effet à la date de la présente du mandat d'administrateur de la société FALCON INVESTMENT HOLDING S.A.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

R. Lutgen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08761/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MEDICON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.408.

M^e Romain Lutgen dénonce le siège social de la société, actuellement établi à L-1027 Luxembourg, 2A, Place de Paris. Cette décision prend effet en date du 22 janvier 2002.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

M^e R. Lutgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08762/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MAPHRA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.111.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2001 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Joë Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08763/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée décide de convertir en euros et, ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social de 212,95 EUR pour le porter de 495.787,05 EUR à 496.000,- EUR par incorporation d'une partie de la réserve légale de 26.175,- LUF équivalent à 648,86 EUR.- L'Assemblée décide de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la valeur nominale des actions représentatives du capital social.- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quatre vingt seize mille euros (496.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08752/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(08754/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 80, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(08755/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

IGC, INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 43.932.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08765/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

TRADITION EUROBOND, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.608.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000 a décidé la continuité de la société malgré la perte intégrale du capital social.

L'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 et a accordé décharge pleine et entière au Conseil d'Administration pour leurs mandats durant l'année 2000.

La société ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises pour la durée d'une année.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
TRADITION EUROBOND, Société Anonyme
N. Houet-Dutrige / R. Behm
Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08821/664/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS DE VOIRIES ET PAVAGES D'ART DELLI ZOTTI S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08766/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MENUISERIE GUY MORHENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z. I. Zare.
R. C. Luxembourg B 40.073.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08767/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INSTITUT MARTINE GALIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 79.208.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08768/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

MC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08769/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FINLOBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 51.845.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 20 décembre 2001

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Giuseppe Fontana, Administrateur de sociétés, I-Monza, Massimo Locatelli, Administrateur de sociétés, I-Milano; Monsieur Paolo Dermitzel, licencié en économie demeurant à Cureglia (Suisse), Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange et Giancarlo Cervino, employé privé, L-Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pietro Angelo Pallini, comptable, I-Milan, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait le 20 décembre 2001.

Certifié sincère et conforme

FINLOBO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08851/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CHIMENTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 199, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 23.376.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08770/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

EXIMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 28.136.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08771/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COIFFURE CASTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 8, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 57.884.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08772/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SCHURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 63.647.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08773/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GAUFRIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 69.063.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08780/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GAUFRIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 69.063.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08781/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ARMURERIE FREYLINGER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, rue Marcel Schmit.
R. C. Luxembourg B 23.791.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08774/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SECURITE CONCEPT & EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 66.364.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08775/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

GILLET JEAN-CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.113.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08776/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

COMMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.323.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08777/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of July 6, 2001

- The mandates of FINIM LIMITED, 35-37 New Street, JE2 3RA Jersey, Channel Islands, Mrs Françoise Dumont, private employee, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, Mr Alain Renard, private employee, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm and Mr Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, 72, rue Dr Joseph Pef-fer, L-2319 Howald, Directors and the mandate of FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, Statutory Auditor, are reappointed for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2007.

Luxembourg, July 6, 2001.

For true copy

SAMGWYM HOLDINGS S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08853/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

TRADITION EUROBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.608.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08778/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

I.F. EXECUTIVES (I.F.E.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.300.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08779/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ENTREPRISES NIC LEHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 72.844.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 25 janvier 2002.

Signature.

(08782/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.769.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 81 769, incorporated by deed dated on April 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1020 page 48914 of November 11, 2001 and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 16,948,144 (sixteen million nine hundred and forty-eight thousand one hundred and forty-four) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,894,850 so as to raise it from its present amount of EUR 423,703,600 to EUR 425,598,450 by the issue of 75,794 new shares with a par value of EUR 25 each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 17,053,243.71.

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution of all assets and liabilities (entire property) of IFF (GIBRALTAR) LIMITED.

3. Acceptation by the managers of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

4. Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,894,850 so as to raise it from its current amount of EUR 423,703,600 (four hundred and twenty-three million seven hundred and three thousand six hundred euro) to EUR 425,598,450 (four hundred and twenty-five million five hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty euro) by the issue of 75,794 (seventy-five thousand seven hundred and ninety-four) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 17,053,243.71 (seventeen million fifty-three thousand two hundred and forty-three euro seventy-one cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of IFF (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated in Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to here above by IFF (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company IFF (GIBRALTAR) LIMITED, here represented as stated here-above; which declared to subscribe the 75,794 (seventy-five thousand seven hundred and ninety-four) new shares and to pay them up as well as the share premium through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of IFF (GIBRALTAR) LIMITED, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution:

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in a balance sheet of IFF (GIBRALTAR) LIMITED, which will remain here annexed.

In the property transferred through the present deed are notably included among all its assets and liabilities the following assets and liabilities:

Assets

50,000 shares with a par value of A\$ 1 (one Australian dollar) of BUSH BOAKE ALLEN AUSTRALIA PTY LIMITED, a company incorporated under the laws of Australia, representing 100% of the share capital of this last company, divided in 50,000 shares.

Liabilities:

None.

In addition to possibly the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which could or could be attached there in some manner that it is.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at EUR 18,948,093.71, remunerated by the issue of 75,794 new shares in INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of IFF (GIBRALTAR) LIMITED, and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

IFF (GIBRALTAR) LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- the shares of BUSH BOAKE ALLEN AUSTRALIA PTY LIMITED are fully paid-up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- it is the sole full owner of these shares and possessing the power to dispose of them;
- all formalities shall be carried out in Australia, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- he hereby declares that the total value of the contribution made to INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l. amounts to EUR 18 948 093.71, allocated as follows:
 - EUR 1,894,850 to the share capital,
 - EUR 17,053,243.71 to the share premium, to be allocated as follows:
 - EUR 16,863,758.71 to a distributable item of the balance sheet
 - EUR 189,485 to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Douglas J. Wetmore, residing at 43 Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA
- b) Mr José-Antonio Rodriguez, residing at Avenue Goya, 32-7, 50008 Zaragoza, Spain
- c) Mr Derek Bennett, residing at 12 Taney Road, Dundrum, Dublin 14, Ireland
- d) Mr Jacobus Pull, residing at Clauslaan 15, 3761 CX Soest, The Netherlands
- e) Mr Roger Micheal Blanken, residing at Herdersweg 10, 1251 ER Laren, The Netherlands
- f) Mr Rob J.M. Edelman, residing at Valeriaan 9, 3417 RR Mondfoort, The Netherlands

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of proxies that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 425,598,450.- (four hundred and twenty-five million five hundred and ninety-eight thousand four hundred and fifty euro),
represented by 17,023,938 (seventeen million twenty-three thousand nine hundred and thirty-eight) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand and five hundred euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 81.769, constituée suivant acte reçu le 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020, page 48914, du 16 novembre 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 16.948.144 (seize millions neuf cent quarante-huit mille cent quarante-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.894.850,- (un million huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 423 703 600,- (quatre cent vingt-trois millions sept cent trois mille six cents euro) à EUR 425.598.450,- (quatre cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante euro) par l'émission de 75.794 (soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 17.053.243,71 (dix-sept millions cinquante-trois mille deux cent quarante-trois euro soixante-et-onze cents).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de IFF (GIBRALTAR) LIMITED

3.- Acceptation par les gérants de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.894.850,- (un million huit cent quatre-vingt quatorze mille huit cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 423 703 600,- (quatre cent vingt trois millions sept cent trois mille six cents euros) à EUR 425.598.450,- (quatre cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 75.794 (soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, y compris le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 17.053.243,71, le tout à libérer en nature par l'apport de tous les actifs et passifs (entièreté du patrimoine) de IFF (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée à Gibraltar et ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription de toutes les parts sociales nouvelles dont il est question ci-avant par IFF (GIBRALTAR) LIMITED, prénommée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée IFF (GIBRALTAR) LIMITED, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

lequel a déclaré souscrire les 75.794 (soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature constitué de la totalité du patrimoine actif et passif de IFF (GIBRALTAR) LIMITED, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société qui restera annexé au présent acte.

Les actifs et passifs suivants ont en particulier été transférés par le présent acte:

Actifs:

50.000 actions avec une valeur nominale de A\$ 1 (un dollar australien) de BUSH BOAKE ALLEN AUSTRALIA PTY LIMITED, une société constituée sous la loi australienne, représentant 100 % du capital social de cette dernière société, divisé en 50.000 actions;

Passifs:

Aucun

Outre éventuellement les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 18.948.093,71, rémunérée par l'émission de 75.794 nouvelles parts sociales de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de IFF (GIBRALTAR) LIMITED et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

IFF (GIBRALTAR) LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- que les actions de BUSH BOAKE ALLEN AUSTRALIA PTY LIMITED sont entièrement libérées;
 - qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - que toutes formalités seront réalisées en Australie, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l. s'élève à EUR 18.948.093,71, affecté comme suit:
- EUR 1.894.850 au capital social,
 - EUR 17.053.243,71 en prime d'émission affectés comme suit:
 - * EUR 16.863.758,71 à un poste distribuable du bilan
 - * EUR 189.485 à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Douglas J. Wetmore, résidant au 43 Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA
- b) Monsieur José-Antonio Rodriguez, résidant au Avenue Goya, 32-7, 50008 Zaragoza, Espagne
- c) Monsieur Derek Bennett, résidant au 12 Taney Road, Dundrum, Dublin 14, Irlande
- d) Monsieur Jacobus Pull, résidant au Clauslaan 15, 3761 CX Soest, Pays-Bas
- e) Monsieur Roger Micheal Blanken, résidant au Herdersweg 10, 1251 ER Laren, Pays-Bas
- f) Monsieur Rob J.M. Edelman, résidant au Valeriaan 9, 3417 RR Mondfoort, Pays-Bas

ici représentés par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 425.598.450,- (quatre cent vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante euro), divisé en 17.023.938 (dix-sept millions vingt-trois mille neuf cent trente-huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille cinq cents euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

J. Elvinger.

(09028/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.769.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09029/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII.
H. R. Luxemburg B 47.239.

AUSZUG

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat in seiner letzten Sitzung vom 13. März 2001 beschlossen den Gesellschaftssitz von 25, rue Adolphe, Luxembourg nach 28, rue Henri VII, L-1725 Luxemburg zu verlegen.

Luxemburg, den 13. März 2001.

E. Isminarti

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2002, vol. 563, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08824/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.801.

In the year two thousand and one, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 26, 2001, registered at Luxembourg trade register section B, no 84.801, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 680 (six hundred and eighty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 10,634,950 (ten million six hundred and thirty-four thousand nine hundred and fifty Euros) so as to raise it to EUR 10,651,950 (ten million six hundred and fifty-one thousand nine hundred and fifty Euros) by the issue of 425,398 (four hundred and twenty-five thousand three hundred and ninety-eight) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 8 (eight Euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 425,398 (four hundred and twenty-five thousand three hundred and ninety-eight) new shares by a contribution in kind consisting of a part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ United Kingdom.

3.- Acceptance by the managers of GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

5.- Acceptance of the new object of the Company

6.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 10,634,950 (ten million six hundred and thirty-four thousand nine hundred and fifty Euros) so as to raise it to EUR 10,651,950 (ten million six hundred fifty-one thousand nine hundred and fifty Euros) by the issue of 425,398 (four hundred and twenty-five thousand three hundred and ninety-eight) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 8 (eight Euros), the whole to be fully paid up in kind by carrying out of a simultaneous split contribution of property, through an ownership's transfer consisting in a joint part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, United Kingdom.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 425,398 (four hundred and twenty-five thousand three hundred and ninety-eight) shares referred to above by GALLAHER BENELUX LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, United Kingdom.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

GALLAHER BENELUX LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, residing in Messancy, Belgium, declared to subscribe the 425,398 (four hundred and twenty-five thousand three hundred and ninety-eight) new shares. The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium amounting to EUR 8 (eight Euros). The shares as well as the share premium are paid-up by the contribution in kind of a part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED. A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by GALLAHER BENELUX LIMITED to GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., two companies incorporated under Luxembourg Law and having their registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description of the contribution

The contribution made by GALLAHER BENELUX LIMITED against the issuance of shares in GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. represents a part of all its assets and liabilities (entire property) and is composed of

Assets:

- A receivable from GALLAHER (AUSTRIA), GmbH of EUR 10,510,000;
- Accrued interest on this receivable of EUR 65,652;
- Cash at bank of EUR 1,039,900; and
- Cash representing interest on the cash at bank of EUR 113.

Liabilities:

A tax liability of GALLAHER BENELUX LIMITED to the UK Inland Revenue in respect of UK income tax amounting to EUR 980,707 (nine hundred eighty thousand seven hundred and seven Euros).

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 10,634,958 (ten million six hundred and thirty-four thousand nine hundred and fifty-eight Euros). Such contribution has been evaluated by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the most recent balance sheet of GALLAHER BENELUX LIMITED (which as at today's date remains unchanged) duly signed by all of its directors.

Balance sheet as at December 18, 2001

	EUR
Fixet assets	
Loan owing by Group company	1,101,000,000
Current assets	
Amounts due from Group company	6,877,481
Cash at bank and in hand	7,011,271
sub-total	13,888,752
Creditors: amounts falling due within one year	- 980,707
Net Current assets	12,908,045
Total assets less current liabilities	1,113,908,045
 Capital and reserves	
Called up share capital	1,111,619,727
Profit and loss account	2,288,318
Equity shareholders' funds	1,113,908,045

Effective implementation of the contribution

GALLAHER BENELUX LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that

a) About the receivable

An assignment agreement in relation to the receivable from GALLAHER (AUSTRIA), GmbH has been executed by GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER BENELUX LIMITED.

b) About the cash at bank

Instruction has been given to the bank in order to transfer the cash to the bank account of the Company.

c) About the tax liability

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. will settle this tax liability.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Michael Henty, residing at 12 Chichester Close, Witley, Godalming, Surrey GU8 5PA, England,
- b) Mr Hardev Jagdev, residing at Two Oaks, Ashley Drive, Walton on Thames, Surrey KT12 1JL, England;
- c) Mr Pascal Biehler, residing at 1190 Vienna, Krottenbach Strasse 182, Austria;
- d) Mr Gerard Becquer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- e) Mrs Yannick Poos, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

all represented here by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed and acting in their capacity of Managers of GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 10,651,950 (ten million six hundred and fifty-one thousand nine hundred and fifty Euros), represented by 426,078 (four hundred and twenty-six thousand seventy-eight) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

Fixed rate Tax exemption request

Considering that the matter concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, whose the whole property contribution has been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted to GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution described above made by GALLAHER BENELUX LIMITED the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount described above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to modify the purpose of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B n° 84.801, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 2001, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 680 (six cent quatre-vingts) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.634.950 (dix million six cent mille trente-quatre mille neuf cent cinquante euro) pour le porter à un montant de EUR 10.651.950 (million six cent cinquante et un mille neuf cent cinquante euro) par l'émission de 425.398 (quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 8 (huit euro).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 425.398 (quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée suivant le droit d'Angleterre et du pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

3.- Acceptation par les gérants de GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

5.- Acceptation du nouvel objet social de la société

6.- Modification de l'article 3 des statuts de la société conformément à ce changement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 10.634.950 (dix million six cent trente-quatre mille neuf cent cinquante euro) pour le porter à un montant de EUR 10.651.950 (dix million six cent cinquante et un mille neuf cent cinquante euro) par l'émission de 425.398 (quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 8 (huit euro), le tout à libérer intégralement en nature en exécution d'une décision d'apport scindé simultanément de patrimoine par le transfert de propriété d'une partie indivise de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont mention ci-avant par GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée GALLAHER BENELUX LIMITED, ici représentée par M. Patrick Van Hees, demeurant à Luxembourg, prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

- laquelle a déclaré souscrire les 425.398 (quatre cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales nouvelles. Ces parts sociales nouvelles sont en outre sujettes à une prime d'émission de EUR 8.

Les actions ainsi que la prime d'émission sont payées par l'apport d'une partie de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED. En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED est apporté à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. et à GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., deux sociétés constituées selon la loi luxembourgeoise ayant leur siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description de l'apport

L'apport fait par GALLAHER BENELUX LIMITED en échange de l'émission d'actions de GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. représente une partie de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

- Une créance de GALLAHER (AUSTRIA), GmbH de EUR 10.510.000;
- Les intérêts courus sur cette créance d'un montant de EUR 65.652;
- Avoir en banque de EUR 1.039.900;
- Avoir représentant des intérêts sur cet avoir en banque de EUR 113.

Passifs:

- Une dette fiscale (impôt sur le revenu) de GALLAHER BENELUX LIMITED en faveur des autorités fiscales anglaises s'élevant à EUR 980.707

Outre les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 10.634.958 (dix million six cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-huit euro). Cet apport a été évalué par les gérants de la Société grâce à un rapport établissant la valeur de l'apport.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour et signée par tous ses gérants.

Bilan au 18 décembre 2001

EUR

Actifs immobilisés	
Prêt à une société du Groupe	1.101.000.000
Actifs circulants	
Créances sur une société du Groupe	6.877.481
Avoirs en banque et en caisse	7.011.271
Sub-total:	13.888.752
Dettes à court terme	- 980.707
Actifs Nets	12.908.045
Total des actifs moins dettes à court terme	1.113.908.045
Capital et réserves	
Capital appelé	1.111.619.727
Compte de pertes et profits	2.288.318
Total des Fonds Propres	1.113.908.045

Réalisation effective de l'apport

GALLAHER BENELUX LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet de la créance:

Une notification du changement de créancier en relation avec la dette de GALLAHER (AUSTRIA), GmbH en faveur de GALLAHER BENELUX LIMITED a été exécutée par GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. et GALLAHER BENELUX LIMITED.

b) Au sujet des fonds:

Une instruction a été donnée à la banque dans le but de transférer les fonds sur le compte bancaire de GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

c) Au sujet de la dette fiscale:

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l. règlera cette dette fiscale.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Hardev Jagdev, demeurant à Two Oaks, Ashley Drive, Walton on Thames, Surrey KT12 1JL, Angleterre;

b) Monsieur Michael Henty, demeurant à 12, Chichester Close, Witley, Godalming, Surrey GU8 5PA, Angleterre;

c) Monsieur Pascal Biehler, demeurant à 1190, Vienna, Krottenbach Strasse 182, Autriche;

d) Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

e) Madame Yannick Poos, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

ici représentés par M. Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci avant décrit, chacun d'eux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 10.651.950 (dix million six cent cinquante et un mille neuf cent cinquante euro), divisé en 426 078 (quatre cent vingt-six mille soixante-dix-huit) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'une partie de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, dont l'apport du patrimoine intégral a été réalisé simultanément, rien réservé ni excepté à GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. et à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

J. Elvinger.

(09035/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.801.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09036/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.800.

In the year two thousand and one, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on November 26, 2001, registered at Luxembourg trade register section B, no 84.800, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 680 (six hundred and eighty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 60,947,275 (sixty million nine hundred and forty-seven thousand two hundred and seventy-five Euros) so as to raise it to EUR 60,964,275 (sixty million nine hundred and sixty-

four thousand two hundred and seventy-five Euros) by the issue of 2,437,891 (two million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-one) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to a payment of a share premium amounting globally to EUR 12 (twelve Euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the 2,347,891 (two million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-one) new shares by a contribution in kind consisting of a part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, United Kingdom.

3.- Acceptance by the managers of GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

5.- Acceptance of the new object of the Company.

6.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 60,947,275 (sixty million nine hundred and forty-seven thousand two hundred and seventy-five Euros) so as to raise it to EUR 60,964,275 (sixty million nine hundred and sixty-four thousand two hundred and seventy-five Euros) by the issue of 2,437,891 (two million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-one) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 12 (twelve Euros), the whole to be fully paid up in kind by carrying out of a simultaneous split contribution of property, through an ownership's transfer consisting in a joint part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, United Kingdom.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 2,437,897 (two million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-one) shares referred to above by GALLAHER BENELUX LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales and having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, United Kingdom.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

GALLAHER BENELUX LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, residing in Messancy, Belgium, declared to subscribe the 2,437,891 (two million four hundred and thirty-seven thousand eight hundred and ninety-one) new shares. The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium amounting to EUR 12 (twelve Euros).

The shares as well as the share premium are paid-up by the contribution in kind of a part of all the assets and liabilities of GALLAHER BENELUX LIMITED. A parallel contribution of the remaining part of all its assets and liabilities is done simultaneously by GALLAHER BENELUX LIMITED to GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., two companies incorporated under Luxembourg Law and having their registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description of the contribution:

The contribution made by GALLAHER BENELUX LIMITED against the issuance of shares in GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. represents a part of all its assets and liabilities (entire property) and is composed of

Assets:

- A receivable from GALLAHER (AUSTRIA), GmbH of EUR 10,510,000;
- Accrued interest on this receivable of EUR 65,652;
- A receivable from GALLAHER (AUSTRIA), GmbH of EUR 50,000,000;
- Accrued interest on this receivable of EUR 312,329;
- Cash at bank of EUR 59,193; and
- Cash representing interest on the cash at bank of EUR 113.

Liabilities:

- No liabilities

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 60,947,287 (sixty million nine hundred and forty-seven thousand two hundred and eighty-seven Euros). Such contribution has been evaluated by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the most recent balance sheet of GALLAHER BENELUX LIMITED (which as at today's date remains unchanged), here after reproduced:

Balance sheet as at December 18, 2007

	EUR
Fixed assets	
Loan owing by Group company	1,101,000,000
Current assets	
Amounts due from Group company	6,877,481
Cash at bank and in hand	7,011,271
sub-total	13,888,752
Creditors: amounts falling due within one year	- 980,707
Net Current assets	12,908,045
Total assets less current liabilities	1,113,908,045
Capital and reserves	
Called up share capital	1,111,619,727
Profit and loss account	2,288,318
Equity shareholders' fund	1,113,908,045

Effective implementation of the contribution

GALLAHER BENELUX LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that

a) About the receivable:

An assignment agreement in relation to the receivable from GALLAHER (AUSTRIA), GmbH has been executed by GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER BENELUX LIMITED.

b) About the cash at bank:

Instruction has been given to the bank in order to transfer the cash to the bank account of the Company.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Jonathan Moxon, residing at 3 Parkway, Weybridge, Surrey KT13 9HD, England;
- b) Mr Hardev Jagdev, residing at Two Oaks, Ashley Drive, Walton on Thames, Surrey KT12 1JL England;
- c) Mr Pascal Biehler, residing at 1190 Vienna, Krottenbach Strasse 182, Austria;
- d) Mr Gerard Becquer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- e) Mrs Yanick Poos, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

all represented here by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of proxies which will remain here annexed and acting in their capacity of Managers of GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, each of them personally and severally legally engaged as managers of the company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions having been fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 60,964,275 (sixty million nine hundred and sixty-four thousand two hundred and seventy-five Euros), represented by 2,438,571 (two million four hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-one) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros.

Fixed rate Tax exemption request

Considering that the matter concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting in a part of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, whose the whole property contribution has been carried out simultaneously, nothing withheld or excepted to GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. and GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., the Company expressly requests for the contribution described above made by GALLAHER BENELUX LIMITED the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a total tax exemption in such a case.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as described above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to modify the purpose of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, n° 84.800, constituée suivant acte reçu le 26 novembre 2001, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 680 (six cent quatre-vingts) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 60.947.275 (soixante million neuf cent quarante-sept mille deux cent soixante-quinze euro) pour le porter à un montant de EUR 60.964.275 (soixante million neuf cent soixante-quatre mille deux cent soixante-quinze euro) par l'émission de 2.437.891 (deux million quatre cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 12 (douze euro).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les 2.437.891 (deux million quatre cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles par apport en nature consistant en une partie de la totalité des actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée suivant le droit d'Angleterre et du pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

3.- Acceptation par les gérants de GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

5.- Acceptation du nouvel objet social de la société

6.- Modification de l'article 3 des statuts de la société conformément à ce changement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 60.947.275 (soixante million neuf cent quarante-sept mille deux cent soixante-quinze euro) pour le porter à un montant de EUR 60.964.275 (soixante million neuf cent soixante-quatre mille deux cent soixante-quinze euro) par l'émission de 2.437.891 (deux million quatre cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 12 (douze euro), le tout à libérer intégralement en nature en exécution d'une décision d'apport scindé simultané de patrimoine par le transfert de propriété d'une partie indivise de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont mention ci-avant par GALLAHER BENELUX LIMITED, une société constituée en Angleterre et au pays de Galles et ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0PQ, Royaume Uni.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée GALLAHER BENELUX LIMITED, ici représentée par M. Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 2.437.891 (deux million quatre cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement. Ces parts sociales sont sujettes en outre à une prime d'émission de EUR 12.

Les actions ainsi que la prime d'émission sont payées par l'apport d'une partie de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED. En parallèle, le reste de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED est apporté à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. et à GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., deux sociétés constituées selon la loi luxembourgeoise ayant leur siège social au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Description de l'apport:

L'apport fait par GALLAHER BENELUX LIMITED en échange de l'émission d'actions de GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. représente une partie de tous les actifs et passifs de GALLAHER BENELUX LIMITED, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

- Une créance de GALLAHER (AUSTRIA), GmbH de EUR 10.510.000;
- Les intérêts courus sur cette créance d'un montant de EUR 65.652;
- Une créance de GALLAHER (AUSTRIA), GmbH de EUR 50.000.000;
- Les intérêts courus sur cette créance d'un montant de EUR 312.329;
- Avoir en banque de EUR 59.193;
- Avoir représentant des intérêts sur cet avoir en banque de EUR 113.

Passifs:

- Aucun

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 60.947.287 (soixante million neuf cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-sept euro). Cet apport a été évalué par les gérants de la Société grâce à un rapport établissant la valeur de l'apport.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour et reproduite ci-après

Bilan au 18 décembre 2001

	EUR
Actifs immobilisés	
Prêt à une société du Groupe	1.101.000.000
Actifs circulants	
Créances sur une société du Groupe	6.877.481
Avoirs en banque et en caisse	7.011.271
Sub-total:	13.888.752
Dettes à court terme	- 980.707
Actifs Nets	12.908.045
Total des actifs moins dettes à court terme	1.113.908.045
Capital et réserves	
Capital appelé.	1.111.619.727
Compte de pertes et profits	2.288.318
Total des Fonds Propres	1.113.908.045

Réalisation effective de l'apport

GALLAHER BENELUX LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet de la créance

Une notification du changement de créancier en relation avec la dette de GALLAHER (AUSTRIA), GmbH en faveur de GALLAHER BENELUX LIMITED a été exécutée par GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. et GALLAHER BENELUX LIMITED.

b) Au sujet des fonds:

Une instruction a été donnée à la banque dans le but de transférer les fonds sur le compte bancaire de GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Hardev Jagdev, demeurant à Two Oaks, Ashley Drive, Walton on Thames, Surrey KT12 1JL, Angleterre;
- b) Monsieur Jonathan Moxon, demeurant à 3, Parkway, Weybridge, Surrey KT13 9HD, Angleterre;
- c) Monsieur Pascal Biehler, demeurant à 1190, Vienna, Krottenbach Strasse 182, Autriche;
- d) Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- e) Madame Yannick Poos, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

ici représentés par M. Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, personnellement et légalement solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci avant décrit, chacun d'eux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 60.964.275 (soixante million neuf cent soixante-quatre mille deux-cent soixante-quinze euro), divisé en 2.438.571 (deux million quatre cent trente-huit mille cinq cent soixante et onze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'une partie de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, dont l'apport du patrimoine intégral a été réalisé simultanément, rien réservé ni excepté à GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. et à GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

Cinquième résolution

Afin. de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les société holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

J. Elvinger.

(09037/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.800.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09038/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

CINVEN LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.251.

RECTIFICATIF

In the year two thousand one, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appear:

1) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom:

2) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom:

3) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom:

4) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom:

5) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom:

All of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of proxies given under private seal, which shall be remain here annexed.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on October 12, 2001 by the undersigned notary, the company named, CINVEN LUXEMBOURG I, S.à r.l. has been incorporated under the form of a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, and inscribed on the 7th of November 2001 at the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number 84251.

The prenamed company has been duly incorporated by 1 (one) limited company and 20 (twenty) limited partnerships appearing as founders.

In order to precise the exact appearance of the partnerships, their engagement as founders and their due representation, the here-above appearing companies ask the notary to amend the incorporation's deed as follows:

A) to change the appearance of the founders, to read as follows:

1.- CINVEN NOMINEES LIMITED, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

2. SECOND CINVEN FUND DUTCH No.1 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

3.- SECOND CINVEN FUND DUTCH No.2 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

4. SECOND CINVEN FUND DUTCH No.3 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

5. SECOND CINVEN FUND DUTCH No.4 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

6.- SECOND CINVEN FUND No.1 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder,

7.- SECOND CINVEN FUND No.2 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

8.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.1 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

9.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.2 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

10.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.3 LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

11.- THIRD CINVEN FUND (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

12.- THIRD CINVEN FUND (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

13.- THIRD CINVEN FUND (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

14.- THIRD CINVEN FUND (No.4) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, itself as General Partner and on behalf of:

15.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

16.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

17.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

18.- THIRD CINVEN FUND US (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

19.- THIRD CINVEN FUND US (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

20.- THIRD CINVEN FUND US (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

21.- THIRD CINVEN FUND US (No.4) LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Founder;

B) to amend the way of subscription, to read as follows:

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- CINVEN NOMINEES LIMITED, prenamed, 24 (twenty four) shares

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, itself as General Partner and on behalf of:

2.- SECOND CINVEN FUND DUTCH No.1 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

3.- SECOND CINVEN FUND DUTCH No.2 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

4.- SECOND CINVEN FUND DUTCH No.3 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

5.- SECOND CINVEN FUND DUTCH No.4 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

6.- SECOND CINVEN FUND No.1 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

7.- SECOND CINVEN FUND No.2 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

8.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.1 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

9.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.2 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

10.- SECOND CINVEN FUND U.S. No.3 LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, itself as General Partner and on behalf of:

11.- THIRD CINVEN FUND (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

12.- THIRD CINVEN FUND (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

13.- THIRD CINVEN FUND (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

14.- THIRD CINVEN FUND (No.4) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) Limited Partnership, itself as General Partner and on behalf of:

15.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares
 16.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares
 17.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares
 CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, a company having its registered office in London, United Kingdom, General Partner acting for and on behalf of CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, itself as General Partner and on behalf of:

18.- THIRD CINVEN FUND US (No.1) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

19.- THIRD CINVEN FUND US (No.2) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

20.- THIRD CINVEN FUND US (No.3) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

21.- THIRD CINVEN FUND US (No.4) LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, 24 (twenty four) shares

Total: 504 (five hundred and four) shares.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent

1) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni.

2) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni.

3) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni.

4) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni.

5) CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni.

Tous ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu de procurations qui resteront ci-annexées.

Les comparants requièrent le notaire d'acter ce qui suit

Par acte en date du 12 octobre 2001 du ministère du notaire soussigné, la société dénommée CINVEN LUXEMBOURG, S. à r.l. a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et inscrite le 7 novembre 2001 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 84.251.

La société prédésignée a été valablement constituée by 1 (une) société «limited company» et par 20 (vingt) «limited partnerships» comparaisant en tant que fondateurs.

Aux fins de préciser l'exacte comparution des partnerships, leur engagement en tant que fondateurs et leur représentation, les sociétés comparantes ci-avant requièrent le notaire de rectifier comme il suit l'acte constitutif

a) changer la comparution des fondateurs, comme suit:

Comparaissent:

1.- CINVEN NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

2.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

3.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

4.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

5.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

6.- SECOND CINVEN FUND NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

7.- SECOND CINVEN FUND NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (SF N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

8.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

9.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

10.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de:

11.- THIRD CINVEN FUND (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

12.- THIRD CINVEN FUND (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

13.- THIRD CINVEN FUND (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

14.- THIRD CINVEN FUND (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

15.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

16.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

17.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

18.- THIRD CINVEN FUND US (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

19.- THIRD CINVEN FUND US (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

20.- THIRD CINVEN FUND US (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur;

21.- THIRD CINVEN FUND US (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au C/o Cinven, Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1 EH, United Kingdom, Fondateur.

B) de modifier la manière de souscrire, à lire comme suit:

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- CINVEN NOMINEES LIMITED, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (SF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

2.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

3.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

4.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

5.- SECOND CINVEN FUND DUTCH NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

6.- SECOND CINVEN FUND NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

7.- SECOND CINVEN FUND NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (SF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

8.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

9.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

10.- SECOND CINVEN FUND U.S. NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°1) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

11.- THIRD CINVEN FUND (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

12.- THIRD CINVEN FUND (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

13.- THIRD CINVEN FUND (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

14.- THIRD CINVEN FUND (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°2) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

15.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales
 16.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales
 17.- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales
 CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED, une société ayant son siège social établi à Londres, Royaume Uni, General Partner agissant pour et au nom de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT MANAGEMENT (TF N°3) LIMITED PARTNERSHIP, lui-même en tant que General Partner et pour et au nom de

18.- THIRD CINVEN FUND US (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

19.- THIRD CINVEN FUND US (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

20.- THIRD CINVEN FUND US (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

21.- THIRD CINVEN FUND US (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP, prédésigné, 24 (vingt-quatre) parts sociales

Total: 504 (cinq cent quatre) parts sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 12C, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

J. Elvinger.

(09039/211/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 72.108.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIVEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R.C. Luxembourg section B numéro 72.108, constituée suivant acte reçu le 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 976 du 20 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation».

2) Modification de l'article 27 pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront être également convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 133S, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

J. Elvinger.

(09030/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

SIVEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 72.108.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002. (09031/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

HHB IMMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Hans Helmut Bauer, Geschäftsmann, wohnhaft in 40, bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 28. Dezember 2001.

2) Frau Andrea Bauer, Geschäftsfrau, wohnhaft in 40, bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, vorgenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 28. Dezember 2001.

Welche Vollmachten, nach ne varietur-Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung HHB IMMO S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschliesslich der Veräusserung, ihres eigenen Mobiliar- und Immobilienvermögens verwenden. Zweck der Gesellschaft ist desweiteren die Buchhaltungsführung.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,- EUR) pro Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 17. Juli um 15.00 Uhr in Wasserbillig, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividenden auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2002.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2003 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr Hans Helmut Bauer, vorgenannt, vierhundertfünfundneunzig Aktien	495
2) Frau Andrea Bauer, vorgenannt, fünf Aktien	5
Total: fünfhundert Aktien	500

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Abschätzung

Zum Zweck der Einregistrierung wird das gegenwärtige Kapital geschätzt auf zwanzig Millionen einhundertneunundsechzigtausendneuhundertfünfzig (20.169.950,-) Luxemburger Franken.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweihundertfünfundachtzigtausend (285.000,-) Luxemburger Franken.

Gründungsversammlung

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgenannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fasten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrat wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Hans Helmut Bauer, Geschäftsmann, wohnhaft in 40, bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven,
 - b) Frau Andrea Bauer, Geschäftsfrau, wohnhaft in 40, bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven,
 - c) Herr Waldemar Kronauer, Geschäftsmann, wohnhaft in 22, rue Stohlbour, L-6181 Gonderange.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Die Gesellschaft U.C.I. S.A., mit Sitz in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.

4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2007.

5) Unter Zugrundelegung 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 37cd, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet. K. Kleudgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 133S, fol. 45, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(08919/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

**ALLOGA S.A., Société Anonyme,
(anc. PREWOS 2 S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.488.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALLOGA S.A. (anciennement dénommée PREWOS 2 S.A.), établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 74.488, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Müller de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 9 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Norbert Müller, prénommé, le quatorze décembre 2001, avec publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Schaffner, maître en droit, avec adresse au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, tous les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment et valablement réunis et qu'ils déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toutes formalités de convocation préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer et décider valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour;

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 2.397.780,- (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingts Euros), par l'émission de 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe A et de 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B, chaque action de chaque classe ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), avec une prime d'émission totale d'un montant exact de EUR 2.497.281,07 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt et un Euros sept cents), soit une prime d'émission arrondie à cinq décimales de EUR 10,41497 par action nouvelle de classe A et de classe B émise.

2) Souscription aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe A et aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B par PREWOS 1 S.A., société anonyme, avec siège social au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 74.534, et libération intégrale et immédiate de toutes les actions de classe A et de classe B émises par apport en espèces.

3) Modification de l'article 5 premier paragraphe des statuts.

4) Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution - Augmentation de capital

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 2.397.780,- (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingts Euros) pour porter le capital social du montant actuel de EUR 602.230,- (six cent deux mille deux cent trente Euros) à EUR 3.000.010,- (trois millions et dix Euros) par l'émission de 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe A et de 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B, chaque action de chaque classe ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), avec une prime d'émission totale d'un montant exact de EUR 2.497.281,07 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt et un Euros sept cents), soit une prime d'émission arrondie à cinq décimales de EUR 10,41497 par action nouvelle de classe A et de classe B émise.

Deuxième résolution - Souscription et libération

L'Assemblée décide d'accepter la souscription par PREWOS 1 S.A., société anonyme, avec siège au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 74.534, aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe A et aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B, chaque action de chaque classe ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), à émettre avec une prime d'émission totale d'un montant exact de EUR 2.497.281,07 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt et un Euros sept cents), soit une prime d'émission arrondie à cinq décimales de EUR 10,41497 par action de classe A et de classe B nouvelle.

Faisant suite à cette acceptation, PREWOS 1 S.A., prédite, déclare souscrire aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) actions ordinaires de classe A et aux 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B à leur valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, accompagnées d'une prime d'émission totale de EUR 2.497.281,07 (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt et un Euros sept cents), le second actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Les 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe A et les 119.889 (cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions ordinaires de classe B ainsi souscrites par PREWOS 1 S.A., prénommée, ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme exacte de EUR 4.895.061,07 (quatre millions huit cent quatre-vingt-quinze mille soixante et un Euros sept cents) représentant le montant de l'augmentation de capital et le montant de la totalité de la prime d'émission se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution - Modification statutaire

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.000.010,- (trois millions et dix Euros), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, par 149.999 (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, et par 2 (deux) actions sans droit de vote de classe C d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée ensemble avec la prime d'émission à cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent soixante-six mille deux cent soixante-quatorze (197.466.274,-) francs luxembourgeois.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise, la version française faisant foi en toutes circonstances:

The English text is following, the French text shall prevail in any circumstances:

In the year two thousand and one, on the twentieth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ALLOGA S.A. (formerly denominated PREWOS 2 S.A.), a société anonyme, having its registered seat at 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 74.488, incorporated pursuant to a deed of Maître Norbert Müller, notary with address in Esch-sur-Alzette, on 25 February 2000, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 411 of 9 June 2000. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Norbert Müller, prenamed, on 14th of December 2001, and the publication in the Official Gazette Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of such deed is in due course.

The meeting was opened at 16.15 p.m. with Mr Frank Schaffner, lawyer, with address at 22-24, boulevard Royal, L-1330 Luxembourg, in the chair.

The chairman has appointed as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and asked the undersigned notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and their shares are indicated on an attendance list; such attendance list, signed by all the shareholders, by all the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be submitted at the same time to the registration formalities.

The powers of attorney of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, shall also remain annexed to the present deed;

II.- That the entire social capital is present or represented at this meeting and that all the shareholders present or represented have declared to be duly convened and to have full knowledge of the agenda prior to this meeting, so that all the shareholders present or represented waive their right to any prior convening notice.

III.- That the present meeting, representing the entire social capital, is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on all the items of the Agenda.

IV.- That the Agenda of the present meeting is the following:

1) Capital increase of EUR 2,397,780.- (two million three hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty Euros), by issuing 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary A class shares and 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary B class shares, each share of each class having a par value of EUR 10.- (ten Euros), with a total share premium of exactly EUR 2,497,281.07 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one Euros seven cents), which is EUR 10.41497 share premium per A class and B class share to be issued, rounded off to five decimals.

2) Subscription to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary A class shares and to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary B class shares by PREWOS 1 S.A., société anonyme, with registered seat at 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 74.534, and full and entire paying up by contribution in cash of all the A class and all the B class shares to be issued.

3) Amendment of article 5, first paragraph, of the articles of incorporation.

4) Miscellaneous.

After deliberation and approval of the foregoing, the General Meeting of Shareholders has unanimously taken the following resolutions:

First resolution - Increase of capital

Be it resolved to increase the share capital by an amount of EUR 2,397,780.- (two million three hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty Euros) in order to raise the current share capital of EUR 602,230.- (six hundred two thousand two hundred thirty Euros) to EUR 3,000,010.- (three million ten Euros), by issuing 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary A class shares and 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary B class shares, each share of each class having a par value of EUR 10.- (ten Euros), together with a total share premium of exactly EUR 2,497,281.07 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one Euros seven cents), which is EUR 10,41497 share premium per A class and B class share to be issued, rounded off to five decimals.

Second resolution - Subscription and payment

Be it resolved to agree with the subscription by PREWOS 1 S.A., prenamed, to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary A class shares and to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) new ordinary B class shares, each share of each class to be issued at a par value of EUR 10.- (ten Euros), bearing a total share premium of EUR 2,497,281.07 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one Euros seven cents), which is EUR 10.41497 share premium per share to be issued, rounded off to five decimals.

Pursuant to aforesaid agreement, PREWOS 1 S.A., prenamed, declares to subscribe to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) ordinary A class shares and to the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) ordinary B class shares to be issued with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, bearing a total share premium of EUR 2,497,281.07 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-one Euros seven cents), whereas the second shareholder has waived his preferential subscription right.

The 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) ordinary A class shares and the 119,889 (one hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine) ordinary B class shares to be issued have entirely been subscribed and fully paid up by contribution in cash by PREWOS 1 S.A., prenamed. Thus the amount of EUR 4,895,061.07 (four million eight hundred ninety-five thousand sixty-one Euros seven cents) which represents the amount of capital increase and of total share premium is from now on at free disposal of the company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Third resolution - Amendment of articles

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation. Article 5 first paragraph shall read as follows:

«The share capital of the company is fixed at EUR 3,000,010.- (three million ten Euros), represented by 150,000 (one hundred fifty thousand) ordinary A class shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, fully subscribed and fully paid up, by 149,999 (one hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine) ordinary B class shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, fully subscribed and fully paid up, and by 2 (two) non-voting C class shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, fully subscribed and paid up.»

Valuation

For registration purposes the present capital increase is valued together with the share premium at one hundred ninety-seven million four hundred sixty-six thousand two hundred and seventy-four (197,466,274.-) Luxembourg francs.

There being no further business and nobody rising to speak, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: F. Schaffner, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 34, case 6. – Reçu 1.974.663 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.
(08922/230/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

**ALLOGA S.A., Société Anonyme,
(anc. PREWOS 2 S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.488.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1634 du 20 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

Signature

(08923/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.214.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARNI INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro B 73.214 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 10 février 2000.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent vingt-sept mille euros (EUR 227.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cinquante mille (50.000,-) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à trois cent vingt-sept mille euros (EUR 327.000,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de cinquante mille (50.000,-) à cent soixante-trois mille cinq cents (163.500,-). La libération de cette augmentation de capital s'effectuera comme suit:

- Par incorporation de réserves disponibles à hauteur de EUR 185.000,-

- Par apport en espèces à hauteur de EUR 42.000,-

2. Annulation des cent soixante-trois mille cinq cents (163.500,-) actions avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et réémission subséquente de six mille cinq cent quarante actions avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Les prédites actions seront réparties entre les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.

5. Suppression subséquente de l'article 6 alinéas 10 et 11 des statuts.

6. Emission d'un emprunt obligataire convertible pour un montant de 300.000,- euros.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté de deux cent vingt-sept mille euros (EUR 227.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cinquante mille (50.000,-) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, à trois cent vingt-sept mille euros (EUR 327.000,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de cinquante mille (50.000,-) à cent soixante-trois mille cinq cents (163.500,-).

La souscription et la libération de cette augmentation de capital sont effectuées comme suit:

- Par incorporation de réserves disponibles à hauteur de EUR 185.000,-.

La réalité de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'une situation intérimaire au 30 septembre 2001 ainsi que d'une attestation du commissaire aux comptes de la Société datée du 27 décembre 2001, lesquelles situation intérimaire et attestation, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les quatre-vingt-douze mille cinq cents actions résultant de cette première augmentation seront réparties par le conseil d'administration entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.
- Par apport en numéraire à hauteur de EUR 42.000,-.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel pour cette partie de l'augmentation, le montant de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) a été intégralement libéré en espèces par la société MEDAFIN S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, au 35, rue Glesener, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2001 à Luxembourg, laquelle procuration restera annexée au présent acte après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de l'annulation des cent soixante-trois mille cinq cents (163.500,-) actions existantes d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et décide la réémission subséquente de six mille cinq cent quarante (6.540) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les prédites actions seront réparties par le conseil d'administration entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts a été modifié de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-sept mille euros (EUR 327.000,-) divisé en six mille cinq cent quarante (6.540) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la Société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les alinéas 10 et 11 de l'article 6 des statuts ont été supprimés.

Sixième résolution

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible avec effet au 1^{er} janvier 2002 aux conditions suivantes:

- 1) Valeur nominale de l'émission: EUR 300.000,- (trois cent mille euros)
- 2) Coupures: 100 coupures à EUR 3000,-
- 3) Taux d'émission: 100%
- 4) Date de paiement: au plus tard le 31 janvier 2002; toute souscription faite après le 1^{er} janvier 2002 impliquera le paiement du nominal souscrit augmenté des intérêts courus jusqu'à la date de souscription.
- 5) Date d'échéance: au 31 décembre 2008 sans possibilité de remboursement anticipé.
- 6) Mode de paiement: versement sur les comptes bancaires de la société ouverts auprès de la Banque Générale de Luxembourg.
- 7) Conversion:
 - Pour EUR 200.000,- entre le quarante-huitième et le cinquante-quatrième mois après l'émission.
 - Pour EUR 100.000,- entre le soixante-dix-huitième et le quatre-vingt-quatrième mois après l'émission.
- 8) Rapport de conversion: 30 actions contre 1 obligation.
- 9) Taux d'intérêts: euribor + 1%
- 10) Échéance: semestriellement au 1^{er} juillet et au 1^{er} janvier pour la première fois le 1^{er} juillet 2002
- 11) Remboursement: au pair.

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 28 décembre 2001 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, réviseur d'entreprises, avec siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que:

- 1) l'émission est décrite de façon claire et précise;
- 2) les modes d'évaluation adoptés sont appropriés;
- 3) la valeur totale de EUR 300.000 représentée par un apport en numéraire correspond au moins à 100 obligations convertibles d'une valeur nominale de EUR 3.000 chacune émise en contrepartie;
 - en considérant une prime d'émission de EUR 1.500 par obligation au moment de la conversion le rapport de conversion de 1 obligation de valeur nominale de EUR 3.000 contre 30 actions de valeur nominale de EUR 50 chacune est pertinent et raisonnable.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital en espèces est évaluée à un million six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-seize (1.694.276,-) francs luxembourgeois et à toutes fins utiles l'ap-

port en nature est évalué à sept millions quatre cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-deux (7.462.882,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à vingt heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 133S, fol. 36, case 4. – Reçu 420 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002

A. Schwachtgen.

(08924/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.214.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1731 du 28 décembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

Signature

(08925/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.822.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KIDDER INVESTMENTS S.A., R. C. Numéro 80.822 ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 832 du 2 octobre 2001.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Régis Lux, employé privé, demeurant 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carole Farine, employée privée, demeurant 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-quatre (34) actions d'une valeur nominale mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille (34.000,-) EUR sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'exercice social de la société de sorte qu'il commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante et constatation que l'exercice social ayant commencé le 23 février 2001 a pris fin le 30 juin 2001.

2.- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

3.- Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi de décembre à 9.30 heures.

4.- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante, l'exercice social ayant commencé le 23 février 2001 a pris fin le 30 juin 2001.

Suite à la résolution qui précède, l'article 13 premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{er} alinéa** L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi de décembre à 9.30 heures.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. 1^{er} alinéa** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de décembre à 9.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lux, R. Thill, C. Farine, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(08911/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

KIDDER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.822.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1709 du 28 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

Signature

(08912/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

STARLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 57.346.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STARLIFE S.A., R. C. Numéro B 57.346 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 du 13 mars 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 3 avril 1997.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.996) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 1.996.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre milliards deux cent quatre millions de liras italiennes (ITL 4.204.000.000,-) par conversion de quatre mille deux cent quatre (4.204) obligations convertibles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, pour le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 1.996.000.000,-) représenté par mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.996) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune à six mil-

liards deux cent millions de liras italiennes (ITL 6.200.000.000,-) avec émission correspondante de quatre mille deux cent quatre (4.204) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

2. Décision commune des actionnaires et de l'obligataire unique de la Société concernant le solde de l'emprunt obligataire convertible émis en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 décembre 1996 et visant, avec effet au 31 décembre 2001, à la conversion en euros et l'augmentation du montant de l'emprunt, la modification des conditions de l'emprunt, et à la prorogation de sa durée.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1 euro pour 1936,27 ITL.

4. Réduction du capital social d'un montant total de deux millions cent soixante-six mille six cent trente-deux euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.166.632,77), par compensation des pertes existantes au 30 novembre 2001, à concurrence de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 2.155.812,90), et par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires à concurrence de dix mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 10.819,87), pour le ramener d'un montant de trois millions deux cent deux mille trente-deux euros et soixante-dix-sept cents (EUR 3.202.032,77) représenté par six mille deux cents (6.200) actions sans valeur nominale à un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-), sans réduction du nombre d'action émises.

5. Fixation de la valeur nominale des actions à cent soixante-sept euros (EUR 167,-).

6. Fixation du capital autorisé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

7. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre milliards deux cent quatre millions de liras italiennes (ITL 4.204.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard neuf cent quatre-vingt-seize millions de liras italiennes (ITL 1.996.000.000,-) représenté par mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.996) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune à six milliards deux cent millions de liras italiennes (ITL 6.200.000.000,-) avec émission correspondante de quatre mille deux cent quatre (4.204) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Ladite augmentation de capital a été intégralement souscrite par la société COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA, ayant son siège social Galleria De Cristoforis 3, Milan, Italie et intégralement libérée par conversion de quatre mille deux cent quatre (4.204) obligations convertibles de la Société d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, émises en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 1996, au taux de conversion d'une action pour une obligation, le souscripteur étant l'obligataire unique.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires de la Société, d'un commun accord avec l'assemblée générale des obligataires de la société se prononçant sur le vu d'un état résumant la situation active et passive de la société en date du 30 novembre 2001 ainsi que d'un rapport du conseil d'administration justifiant les mesures proposées en date du 20 décembre 2001, l'obligataire unique ayant accepté de se réunir par son mandant sans convocation préalable, décide en ce qui concerne le solde de l'emprunt obligataire convertible émis en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 décembre 1996, et ce avec effet au 31 décembre 2001:

- De supprimer la valeur nominale des obligations et de changer la devise de l'emprunt obligataire de liras italiennes en euros au cours de 1 euro pour 1936,27 ITL, de sorte que le solde de l'emprunt obligataire est fixé provisoirement à quatre millions treize mille neuf cent trois euros et un cent (EUR 4.013.903,01);

- d'augmenter le montant total dudit emprunt obligataire à concurrence d'un montant de six cent trente-neuf mille deux cent dix-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 639.217,99), par conversion du montant correspondant des intérêts capitalisés sur la partie de l'emprunt non convertie au 31 décembre 2001;

- de fixer la valeur nominale des obligations à cent soixante-sept euros (EUR 167,-), avec augmentation correspondante du nombre d'obligations de sept mille sept cent soixante-douze (7.772) à vingt-sept mille huit cent soixante-trois (27.863) obligations d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune, lesquelles obligations seront toutes allouées à l'obligataire unique;

- de proroger ledit emprunt obligataire de cinq années à compter de sa date d'échéance initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2006, aux conditions suivantes:

1) Valeur nominale de l'emprunt: EUR 4.653.121,- (quatre millions six cent cinquante-trois mille cent vingt et un euros)

2) Coupures: 27.863 coupures de EUR 167,-

3) Date d'échéance: 31 décembre 2006

4) Remboursement: à l'échéance au taux de 110%

5) Conversion: à compter du 1^{er} janvier 2005, sur simple demande des obligataires avec un rapport de conversion d'une action pour une obligation.

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 19 décembre 2001 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, réviseur d'entreprises, avec siège social au 47, rue de la Libération, 47, L-5969 Itzig, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que:

- 1) l'émission est décrite de façon claire et précise;
- 2) les modes d'évaluation adoptés sont appropriés;
- 3) le rapport de conversion de 1 obligation de valeur nominale de EUR 167 contre 1 action de valeur nominale de EUR 167 est pertinent et raisonnable.»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de liras italiennes en euros au cours de 1 euro pour 1936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trois millions deux cent deux mille trente-deux euros et soixante-dix-sept cents (EUR 3.202.032,77).

Quatrième résolution

Le capital social est réduit d'un montant total de deux millions cent soixante-six mille six cent trente-deux euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.166.632,77), par compensation des pertes existantes au 30 novembre 2001, à concurrence de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 2.155.812,90), et par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires à concurrence de dix mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 10.819,87), pour le ramener d'un montant de trois millions deux cent deux mille trente-deux euros et soixante-dix-sept cents (EUR 3.202.032,77) représenté par six mille deux cents (6.200) actions sans valeur nominale à un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-), sans réduction du nombre d'action émises.

La réalité des pertes existantes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan au 31 décembre 2000 et une situation comptable intérimaire au 30 novembre 2001.

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à cent soixante-sept euros (EUR 167,-).

Sixième résolution

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié dans ses alinéas 1^{er} et 2, respectivement modifié et reformulé dans ses alinéas 3, 4 et 5, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.035.400,-) divisé en six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cent soixante-sept euros (EUR 167,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 décembre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-dix-huit francs luxembourgeois (LUF 87.585.378,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 11. – Reçu 21.711,85 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(08927/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

STARLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 57.346.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1728 du 28 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

Signature

(08928/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2002.

ProMi HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.087.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 20 décembre 2001

Entre la société

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
et la société

CREATION & STYLING LIMITED, ayant son siège social au PO Box 1034 GT, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands

La société CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l. cède et vent à la société CREATION & STYLING LIMITED qui accepte et acquiert la part représentant 100% du capital social de la société ProMi HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. selon les conditions de ventes et autres stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08804/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.

ProMi HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.087.

Resolution of the sole shareholder - 31 August 2001

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l. a Luxembourg company in its capacity as sole shareholder of the Company decides to revoke Chris Cramer of his mandate of manager («Gérant») of the Company with effect as of December 31, 2001.

CLEO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Represented by D. Long

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08806/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2002.
